

Pour diffusion immédiate
Bureau de l'Ombudsman
PR06-004
24 août 2006

L'OMBUDSMAN DÉPOSE SON RAPPORT ANNUEL ET SE TOURNE VERS L'AVENIR

VICTORIA – Kim Carter, ombudsman de la Colombie-Britannique, dévoilait aujourd'hui son rapport annuel 2005, lequel souligne les réalisations du Bureau de l'ombudsman pour 2005.

Pour l'ombudsman, l'année 2005 a été marquée par la fin d'une période de changements considérables. Les compressions budgétaires de 2003 et de 2004 ont amené la fermeture du bureau de Vancouver, une réduction de personnel et la création de cliniques d'accueil itinérantes, un moyen novateur de servir le public.

La nouvelle ombudsman a reconnu les qualités de leadership de son prédécesseur, M. Howard Kushner, au cours de cette période ponctuée de défis : « Howard nous laisse un organisme en excellente condition, compte tenu de la nature des changements qu'il a subis et de leur grande rapidité », a dit Mme Carter.

En 2005, le Bureau de l'ombudsman a reçu au-delà de 7 500 plaintes et demandes et a constaté une hausse des cas exigeant une enquête. Alors que la majorité des plaintes visaient les ministères, commissions et bureaux du gouvernement provincial, le bureau de l'ombudsman a aussi traité des plaintes à l'endroit de sociétés d'État, d'autorités en matière de santé, de municipalités, de commissions scolaires, de collèges, d'universités et d'associations professionnelles. Parmi les solutions apportées à ces divers dossiers, on note le rétablissement des paiements, la communication des motifs des décisions, l'effacement de dettes et les excuses. Dans de nombreux cas, les plaintes ont conduit à des améliorations systémiques.

La nouvelle ombudsman estime que le travail accompli tel qu'il apparaît dans le Rapport annuel 2005 constitue non seulement un outil de réflexion, mais est aussi source d'inspiration pour le travail de son bureau à l'avenir : « La communication et le fait de joindre les gens sur le terrain feront partie des priorités au cours de mon mandat », a déclaré Mme Carter. « Ouvrir le dialogue avec les parties intéressées, y compris les intervenants en équité dans les mesures administratives, les autorités et les organismes à but non lucratif, augmentera la compréhension du public face à notre bureau et nous aidera à concentrer nos efforts sur des questions urgentes et importantes. »

Le Rapport annuel du Bureau de l'ombudsman est publié dans son site au www.ombudsman.bc.ca.

-30-

Renseignements :

Carlene Thistle-Walker
250 356-7740 (ligne directe)
Sans frais : 1 800 567-3247